



REGLES PARTICULIERES
CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE TOUT TERRAIN QUAD
TROPHÉE DE FRANCE ENDURANCE TT QUAD OPEN

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition pour l'année 2014 le Championnat de France d'Endurance Tout Terrain Quad et le Trophée de France Tout Terrain Quad Open suivant la formule d'un pilote/un Quad.

Âges et Cylindrées :

- A partir de 15 ans : 250cc à **700cc** 2T et 4T
- A partir de 18 ans : Toutes cylindrées
- Seuls sont autorisés les moteurs mono ou bicylindre

ARTICLE 1 - COUREURS ADMIS

Pour participer au Championnat de France Endurance Tout Terrain Quad, les pilotes devront être en possession une licence NCA ou Inter délivrée par la FFM.

Pour participer au Trophée de France Endurance Tout Terrain Quad Open les pilotes devront être en possession une licence NCA ou NCB, les licences à la journée seront acceptées hors classement.

En cours de saison, les pilotes ayant participé à une épreuve du Championnat de France d'Endurance Tout Terrain Quad ne pourront plus s'engager sur le Trophée de France Tout Terrain Quad Open.

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les pilotes auront le choix de leur numéro de course. Ils devront se connecter sur le site internet Motocross pour l'attribution de leur numéro à l'année.

Les numéros disponibles seront de 16 à 999.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT

Championnat de France :

Voir règlement Général Motocross ou Site Internet (www.ffmoto.org).

Montant du droit d'engagement : **120 €** ; avec pénalité : **170 €**.

Trophée de France :

Voir règlement Général Motocross ou Site Internet (www.ffmoto.org).

Montant du droit d'engagement : **90 €** ; avec pénalité : **120 €**.

ARTICLE 4 – NOMBRE D'ENGAGES / MANCHES

Les deux catégories participeront à une manche d'une durée de 2h30.

En fonction de la capacité du circuit et du nombre d'engagés, la manifestation pourra se dérouler en deux manches :

- une manche de 2h00 réservée au Trophée de France le matin de la manifestation (maximum 250 pilotes).
- une manche de 2h30 réservée au Championnat de France l'après-midi de la manifestation (maximum 250 pilotes).

ARTICLE 5 - TRACE ET CAPACITE DU PARCOURS

Le parcours devra avoir une longueur minimum de 5 kms et maximum de 15 kms. La largeur minimum devra être de 5 m, hors ligne de départ qui, elle, devra avoir au minimum 50 m de large. Le

circuit pourra présenter des zones de rétrécissement à 3m, elles devront être signalisées par des panneaux, être d'une longueur inférieure à 100m. L'ensemble de celles-ci ne devra pas être supérieure à 20% de la longueur du circuit.

La capacité est de 30 quads au kilomètre.

ARTICLE 6 - CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

CONTROLE ADMINISTRATIF :

Les pilotes devront présenter leur licence, leur permis de conduire ou CASM.

Les mécaniciens, les chefs de stand et les panneauteurs devront également se présenter avec leur licence FFM (minimum LAP) pour recevoir des laissez-passer spécifiques à leur fonction.

CONTROLE TECHNIQUE :

Un Commissaire Technique, chargé du marquage et de la vérification des machines, sera obligatoirement désigné par la Commission Nationale de Motocross dans toutes les épreuves de Championnat.

Obligations du club :

Il devra prévoir un espace clôturé, suffisamment vaste, disposant d'une entrée aménagée en couloir permettant le passage des machines une à une pour éviter toute bousculade. Il y aura un abri couvert pour permettre les vérifications (ou éventuellement le démontage des motos) par intempéries.

Plaques Numérotées :

Les plaques numérotées devront être aux couleurs et aux dimensions indiquées ci-après :

Championnat de France : plaque VERTE/numéros BLANCS

Trophée de France : plaque JAUNE/numéros NOIRS

Dimension de la plaque avant : 15 cm x 20 cm

Dimension de la plaque arrière : 23 cm x 28 cm

Dimension des chiffres : 14 cm de hauteur minimum

Contrôle de bruit :

Se référer à l'Article 8.5 du Règlement Général Motocross.

Marquages :

Une marque de peinture sera apposée sur le cadre, le silencieux et le bloc moteur.

Casque et Equipements :

Se référer à l'Article 8.8 du Règlement Général Motocross.

- **Les « tear-off » sont interdits.**

Machines :

Seront admises les machines répondant aux normes suivantes :

Un quad est un véhicule à quatre roues et dont les roues arrières assurant la propulsion sont montées sur le même axe rigide horizontal.

Un quadricycle est un véhicule à quatre roues et dont les roues arrière assurant la propulsion sont indépendantes.

- Le moteur ne peut en aucun cas être situé derrière le pilote.
- Tout système différentiel de transmission est interdit.
- Le choix du cadre, du moteur, de l'emplacement du réservoir de carburant est libre.
- Les pneus cloutés, chaînés sont interdits.
- Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder 12 pouces de diamètre.
- Les roues à bâtons et à rayons ainsi que les jantes en carbone sont interdites.

- La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300 mm, quelque soit la compression de l'amortisseur, mesure prise en charge (pilote sur la machine).
- Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente.
- La plaque arrière sera en plastique souple.
- Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou en polyester.
- La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot en matière dur (type téflon et non alu) à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque. Un pare choc ou pare buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare choc, les deux embouts devront être arrondis, diamètre minimum : 15 mm
- Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : un au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied et comporter des sangles ou treillages métalliques fixés sur la tubulure du nerf bar et du châssis. Afin d'empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.
- Afin d'éviter toute intrusion des pieds du pilote entre les roues arrière et les nerfs bars, ceux-ci doivent par construction être relevés à l'arrière de 100 mm minimum ou être équipés d'une protection en métal ou plastique entre ces nerfs bars et les gardes boue arrière.
- Un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.
- La direction doit être assurée par les roues avant.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.
- Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc.
- Segment de sortie de boîte obligatoire.
- Segment de protection chaîne obligatoire.
- Pare-choc avant type croix de malte interdit. Aucune partie saillante ne sera acceptée.
- Protection chaîne et disque d'origine autorisée et protections arrière obligatoires (voir schéma).
- La télémétrie est interdite.
- Le port d'une charlotte est obligatoire pour les cheveux longs.
- Les gardes boue doivent être en matériaux souples.
Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires. La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste.
Toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb, conforme aux spécifications de la FIM.
- La capacité des réservoirs ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T.
- Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du véhicule (à l'avant du guidon)
- Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon.
- Un feu rouge type « Led » à l'arrière est obligatoire (minimum 10cm)
- Contrôle de bruit : se référer à l'article 8.5 du Règlement Général Motocross, la mesure sera prise avec le pilote sur la machine.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

HORAIRES :

Les horaires sont fixés dans les règlements particuliers de chaque manifestation.

ESSAIS :

Une séance d'essais de 35 mn sera organisée de la façon suivante :

Pour toutes les catégories :

Essais Libres : 15 mn

Essais Chronométrés : 20 mn

Après le départ des essais officiels, tout changement de Quad est interdit.

Cette séance est obligatoire et les pilotes devront effectuer au minimum un tour.

Les pilotes qui n'effectueront pas au minimum un tour de reconnaissance pourront se voir refuser le départ par le Jury et, dans tous les cas, prendront le départ seul, derrière la dernière ligne.

Les pilotes ne pourront participer aux essais qu'après avoir satisfait aux vérifications administratives et techniques.

DEPART :

Procédure de mise en place sur la ligne de départ

La mise en place des Quads sur la ligne de départ se fera impérativement moteur arrêté. Les pilotes seront placés sur la ligne de départ dans l'ordre de leur temps chronométrés. Les pilotes des autres catégories seront placés à la suite des pilotes du Championnat de France dans l'ordre de leur temps chronométrés.

Sur l'ordre du Directeur de course, les pilotes amèneront directement leur machine à l'emplacement qui leur sera réservé. Une fois la mise en place des Quads sur la ligne de départ, une période de chauffe de cinq minutes sera accordée aux concurrents. Le départ sera donné impérativement dans les cinq minutes suivant cette période sur le signal du Directeur de course. Tout travail et tout ravitaillement sur le Quad sont interdits dès le début de la mise en place sur la ligne de départ.

Dans le cas où la séance d'essais chronométrés n'aurait pas pu être organisée, les pilotes seront placés sur la ligne de départ de la façon suivante :

1^{ère} épreuve :

Pour les pilotes classés : en fonction du classement de l'année précédente ;

Pour les autres pilotes : par tirage au sort.

Autre épreuve :

Pour les pilotes classés : en fonction du classement provisoire du championnat

Pour les autres pilotes : par tirage au sort.

Procédure de départ :

Un départ « type Le Mans » sera donné à condition que la zone de départ (longueur et largeur) puisse accepter le nombre de Quads à prendre le départ et assurer le maximum de sécurité pour les concurrents. Dans ce cas, la procédure de départ est la suivante :

Au signal donné par le directeur de course, les pilotes franchiront la distance les séparant de leur machine. Ils devront brancher leur coupe-circuit et mettre les machines en marche seul.

Le démarrage à la poussette est interdit.

Seulement une minute après le départ et après le signal du Directeur de Course, le démarrage à la poussette sera accordé. Seul le mécanicien pourra aider le pilote.

Si la première procédure ne peut être réalisée, le départ sera donné par vague de 25 à 35 pilotes toutes les 30 secondes. L'intervalle de temps entre les lignes sera retranché aux concurrents afin de ne pas les pénaliser.

Le signal de départ sera donné par le directeur de course au moyen d'un drapeau tricolore ou sonore. Les pilotes seront sur leur quad, moteur coupé. Au signal, ils démarreront leur Quad et partiront, puis 30 secondes après même dispositif pour la vague suivante et ainsi de suite.

Si un pilote ne démarrait pas dans les 15 secondes suivant le signal, il devra dégager sa machine afin de ne pas gêner les vagues suivantes.

ARRIVEE :

La course sera considérée achevée à l'abaissement du drapeau à damiers sur le quad classé 1er au classement scratch une fois le temps réglementaire écoulé. Pour être classés, les pilotes doivent franchir la ligne d'arrivée dans les 30 minutes après l'abaissement du drapeau à damiers sur le 1er.

Les cinq premières machines seront mises en parc fermé pendant une demi-heure après l'heure d'affichage des résultats pour d'éventuelles réclamations.

Immédiatement après chaque course, un contrôle sonomètre sera effectué sur les machines des 5 premiers pilotes.

STAND ET ASSISTANCE :

Stand :

Les stands de ravitaillement doivent être séparés du parc coureur. Chaque concurrent aura droit à un emplacement d'environ 20 m². Il devra y transporter ses jerricans et autre matériel (caisse à outils, etc.) et obligatoirement un extincteur en état de fonctionnement. L'extincteur devra être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les commissaires. **Il est strictement interdit de fumer sur le stand.**

Seuls le pilote, le mécanicien, le chef de stand et le panneuteur seront admis dans les stands.

Rappel : Ces 4 personnes devront obligatoirement être en possession d'une licence FFM.

Un arrêt au stand est obligatoire durant l'épreuve.

Les concurrents doivent rouler à vitesse réduite dans le couloir de décélération.

La circulation dans la zone de ravitaillement devra se faire en sens unique.

Les pilotes sont obligés de rentrer dans les stands pour effectuer un changement de lunettes, de gants, etc. Ils ne peuvent pas se les faire passer sur la piste sous peine d'une sanction.

Assistance/Réparations :

La machine pourra être réparée par le mécanicien et le pilote. Les réparations devront être effectuées au stand

Toutes les pièces pourront être changées, sauf celles marquées à la peinture par le Commissaire Technique.

En dehors des stands, sur la piste, seules sont admises les petites réparations, bougie, chaîne. Elles devront être effectuées par le pilote sur le bord de la piste, à condition que la moto soit bien rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents.

Le ravitaillement sur la piste est interdit, ainsi que l'aide extérieure.

Les soudures ne devront pas être effectuées dans les stands, mais dans un endroit mis spécialement à disposition des coureurs par l'organisateur.

Ravitaillement :

Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement au stand moteur arrêté. Les pilotes ne pourront pas rester sur leur machine durant le ravitaillement en carburant.

Toute installation fixe du type derrick ou similaire est interdite.

SANCTIONS :

Machine non conforme au contrôle technique	départ refusé
Casque ou équipement non-conforme	départ refusé
Bruit au-delà de 94 décibels	départ refusé
Contrôle en fin d'épreuve (tolérance 2 db)	1 tour
Usage d'une machine non vérifiée au technique	disqualification
Fumer dans les stands	disqualification
Plus de 3 personnes dans les stands (dépannage)	1 ^{er} infraction : avertissement 2 ^{ème} infraction : 1 tour
Non utilisation du tapis environnemental	exclusion
Vitesse excessive dans les stands	4 tours
Récidive	exclusion
Rouler en sens inverse sur la piste ou dans les stands	disqualification
Circuler sans casque (piste, stands, parc coureur)	disqualification
Ravitailer moteur en marche	disqualification
Ravitailer pilote sur la machine	disqualification
Ravitaillement en dehors des stands	disqualification
Au départ machine non mise en route par le pilote	3 tours
Au départ non mise en place du coupe-circuit	3 tours
Démarrage à la poussette avant signal du Directeur de Course	1 tour
Anticipation de la mise en route	1 tour
Refus de remise en état de la machine durant l'épreuve	disqualification

3	200		3	100
4	120		4	60
5	80		5	40
Total Plateau : 1 200 €			Total Plateau : 600 €	

Trophée de France – Classement scratch :

1	150
2	100
3	50
Total Plateau : 300 €	

ARTICLE 8 - REGLEMENTATION

Le Championnat de France d'Endurance Tout Terrain Quad est organisé conformément aux prescriptions du Code Sportif National de la F.F.M. et des Règles Techniques et de Sécurité Endurance T.T.

ARTICLE 9 - RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de la F.F.M.

Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.

Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 75 € pour les moteurs à 2 T et de 150 € pour les moteurs à 4 T. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

ARTICLE 10 - OFFICIELS

- A) La FFM désignera une équipe de chronométreurs officiels qui sera chargée d'assurer le chronométrage pour toutes les épreuves.
- B) La désignation du Directeur de Course nommé par la Ligue du club organisateur est subordonnée à l'accord de la Commission qui peut, si elle le juge nécessaire, en nommer un de son choix. Il doit être désigné au moins un Directeur de Course Adjoint.
Le Directeur de Course devra être titulaire du spécifique 2ème degré.
- C) Un Délégué fédéral qui assurera la fonction de Président du Jury sera désigné par la FFM pour chaque épreuve du Championnat.
- D) Deux commissaires sportifs 2^{ème} degré devront être désignés par la Ligue, qui seront membres du jury.
- E) Un commissaire technique licencié sera désigné pour chaque épreuve par la F.F.M. La L.M.R. du lieu d'organisation devra obligatoirement désigner en complément deux autres Commissaires Techniques 1^{er} ou 2^{ème} degré et 2 aides.
- F) La Commission se réserve le droit de déléguer sur place une personne pour vérifier les choix d'itinéraire et les temps impartis. Les frais seront pris en charge par la F.F.M.

JURY

Le Jury des Commissaires Sportifs tiendra au minimum deux réunions, la première se déroulant au minimum 1 heure avant le départ de la course du matin. Il est composé de deux Commissaires Sportifs, et d'un Membre de la Commission nationale.

Le Directeur de course devra assister aux réunions de jury, mais n'aura pas le droit de vote. D'autres officiels pourront être admis avec voix consultative. Le club organisateur est chargé de la rédaction du rapport du Jury. Ce rapport devra être affiché.

Pendant les séances ouvertes du jury la présence des personnes suivantes est obligatoire :

- * Le secrétaire du jury
- * Le commissaire technique de la FFM
- * Un commissaire technique de l'organisation
- * le responsable du chronométrage
- * le responsable de la sécurité et/ou le médecin chef
- * le responsable du contrôle administratif
- * le président du club organisateur
- * le ou les représentants des pilotes
- * le ou les responsables du tracé du circuit

Le commissaire technique FFM ainsi que le médecin chef devront avoir fait par écrit un rapport pour chaque réunion du jury, ainsi que le responsable du contrôle administratif.

ARTICLE 11 - REGLES ENVIRONNEMENTALES

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs

- Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.
- Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental. La dimension du tapis sera au minimum 160cm de long et 100cm de large. Il devra être étanche au contact du sol, il doit absorber un litre de liquide minimum et son épaisseur doit être de 5 à 7 mm minimum
- Prévoir dans le parc assistance des points de dépôt des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins etc.
- Etre attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.
- Faire des annonces renouvelées à micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre leurs pneus usager et de ne pas les jeter.
- Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant (participants et public), un ou plusieurs points d'eau, des toilettes et douches H et F pour les participants, ainsi que des toilettes pour le public.
- Prendre toutes dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher le stationnement sur les bas côtés des routes (prévoir parkings), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire.
- Enlever dès la fin de l'épreuve toute la signalétique qui aurait été posée sur les itinéraires et les accès aux sites.
- Les programmes ou tout support promotionnel devront inclure quelques lignes adressées au public sur le respect de l'environnement tels que : "des poubelles sont à votre disposition, utilisez-les ; ou "ne piétinez pas les cultures", etc.